

Protocole sanitaire Septembre 2020

Ecole de Musique de la Région de Dannemarie

Les procédures à suivre sont inspirées des directives de l'Education Nationale et de la Confédération Musicale de France en collaboration avec la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture.

En cas de signes cliniques de maladie, de suspicion de COVID ou de COVID confirmé, ne pas se présenter à l'école de musique et prévenir immédiatement la directrice.

Les élèves présentant des symptômes tel que forte toux, maux de ventre, état fébrile ne pourront être acceptés en cours.

Accès aux bâtiments (EMRD et Foyer de la Culture)

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les bâtiments sauf sur RV.

Exception

il est possible d'accompagner les enfants de moins de 7 ans jusqu'à la salle de cours pour les cours d'éveil musical.

A la fin du cours Le professeur raccompagnera les élèves jusqu'à la porte d'entrée.

Un parent peut assister au cours avec l'autorisation du professeur pour les débutants en cours instrumental.

La configuration des locaux ne permet pas un sens de circulation dans l'école il est donc demandé de limiter au strict nécessaire les déplacements dans les locaux.

Accès aux toilettes

Merci de privilégier le passage aux toilettes avant la venue à l'école de musique.

Des toilettes seront à disposition des élèves pour les cas **d'urgence** (jeunes enfants, accompagnés d'un parent) ou en cas de présence prolongée à l'école de musique.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire dans les bâtiments pour tous à partir de 11ans en dehors du temps dédié à la pratique artistique.

Il sera privilégié dans les cours collectifs et dans les cours individuels, mais laissé à l'appréciation du professeur en fonction de l'activité pratiquée (instrument à vent, chant).

Distanciation

Les mesures de distanciation physique seront appliquées dans tous les cours et à l'intérieur du bâtiment.

1m entre les personnes et 1,5 à 2m pour les cours produisant plus d'aérosol (instruments à vents et chant).

Lavage des mains

Le lavage des mains avec la solution hydro alcoolique à disposition est obligatoire avant et après chaque cours.

Nettoyage des instruments partagés et des surfaces, aération.

Les professeurs assureront la désinfection des instruments partagés quand cela est possible et sans risque de détérioration.

Les professeurs assureront la désinfection des surfaces communes utilisées entre chaque cours.

Les salles seront aérées plusieurs fois par jours et systématiquement après chaque cours collectif.

Un nettoyage et une désinfection régulière de l'école sera par ailleurs assuré par l'agent mis à disposition par la Communauté de Communes.

Durée des cours

Pour ces raisons et pour éviter au maximum les croisements dans les couloirs, la durée des cours sera ramenée à 25 mn pour les cours individuels à 55 minutes pour les cours de FM et 50 minutes pour les cours d'éveil musical.

Pour que l'enchaînement des cours se déroule au mieux nous vous remercions d'être ponctuels

Toute l'équipe de l'EMRD fera au mieux pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles malgré la situation particulière de cette rentrée et nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et pour votre collaboration.

Pour L'équipe pédagogique et administrative de L'EMRD,
Albane Joerger
Directrice